

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

No /MEPP/Douanes

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

Clt

Objet

CIRCULAIRE N° 469 /DOUANES DU 29/4/84

L'Ambassade de Suisse à Abidjan informe que la Direction Générale des Douanes à Berne (Suisse) organise un cours de formation pour fonctionnaires des Douanes de pays africains d'expression française.

Ce cours aura lieu à Liestal (Canton Bâle) du 15 avril au 21 juin 1985.

Les candidats doivent être des cadres supérieurs des Douanes ayant plusieurs années de pratique.

En outre, ils doivent remplir les conditions suivantes :

- Age minimal 25 ans ;
- Age maximal 40 ans ;
- Les stagiaires ayant participé aux cours antérieurs ne sont pas concernés par ce nouveau stage.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'Ambassade de Suisse à Abidjan au plus tard le 15 décembre 1984.

Les éventuels candidats sont priés de se faire connaître au service du personnel le 20 novembre 1984, dernier délai.

P. Le Directeur Général des Douanes

P.T. Le Directeur des Services Centraux

COULIBALY